## Déchèterie de Flesselles

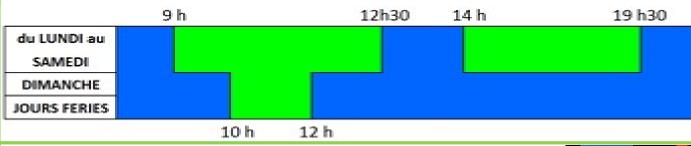
La déchèterie de Flesselles a rouvert ses portes mais avec des horaires modifiés jusqu'au 9 mai. On peut ainsi v accéder du lundi au samedi, de 8h à 12h.

Attention, la demande est grande et il faut souvent s'armer de patience...

Quant au ramassage des encombrants, il est définitivement abandonné cette année.

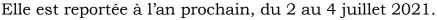
## Un calme printemps

Nous vous rappelons les heures autorisées pour les travaux bruyants (en vert). Avant tout, le respect du voisinage et la tolérance sont les clés du bien-être de chacun.



# Jazz à Montonvillers

Comme vous devez vous en douter vue la situation actuelle, la dixseptième édition du festival « Jazz à Montonvillers » n'aura pas lieu cette année.





## Elections Municipales 2020

Les élus lors du scrutin du 15 mars 2020 sont :

Mme Cécile CHOOUET Mr Laurent CRAMPON

Mr Nicolas DE WITASSE THEZY

Mme Aline FALAMPIN

Mme Jacqueline PURSON

Mme Florence REGNOUF DE VAINS

Mr Dominique ROHART

## Accueil

Bienvenue à Mathilde LOISELLE et Julien CAPON qui ont emménagé rue de la Marette, dans l'ancienne maison de la famille Poulain, partie en région nicoise.

Du fait du confinement, la mise en place du Conseil Municipal n'a pu avoir lieu. Selon les dernières informations gouvernementales, cela pourrait être fait fin mai ou début juin. En attendant, le Conseil Municipal précédent reste en place et continue à exercer la gestion de la Commune.

## Communication dématérialisée

Afin d'améliorer la communication et pour répondre aux souhaits des habitants, nous vous proposons de vous tenir informé par mail.

Pour se faire nous vous proposons d'envoyer un mail avec pour objet « informations par mail » à l'adresse suivante :

### mairie.montonvillers@laposte.net

# La Gazette de Montonvillers

Nº 15

## Bulletin Municipal

Avril 2020

## Covid 19

Depuis le mardi 17 mars, nous sommes en confinement, décidé par les autorités gouvernementales pour endiguer la propagation du Covid-19. La Mairie reste à vos côtés pour vous aider à traverser cette période difficile et faire vos courses ou vos démarches si vous le souhaitez.

Le 11 mai prochain, ce confinement prendra progressivement fin.

Bien sûr, il faudra continuer à mettre en œuvre les primordiaux gestes barrière afin de se protéger et de protéger les personnes que nous côtoyons.

A ces gestes s'ajoutera le port du masque dans certaines conditions. La Commune vous en fournira un qui viendra en supplément de celui mis bientôt à disposition par le Conseil Régional des Hauts de France (et distribué par la Commune). Ces masques seront certifiés AFNOR, c'est-à-dire permettant 70 % de filtration.

La commande est passée (y compris pour les enfants) mais nous vous contacterons lorsque nous les aurons car le délai n'est pas assuré.

Les masques seront en tissu, réutilisables. Les recommandations sont les suivantes :

- Avant de mettre un masque : se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage, notamment en vérifiant l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte;
- Eviter de toucher ou déplacer le masque une fois qu'il est porté ;
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le masque)
- Changer de masque dès lors que l'on boit ou que l'on mange ou lorsqu'il s'humidifie;
- Se laver les mains à chaque fois que l'on touche un masque usagé;
- Un masque ne doit pas être porté plus de 4 heures.
- ◆ Le lavage doit s'effectuer à 60 °C Préférer le séchage au sèche-linge.

vous pourrez également acquérir réutilisables masques auprès des pharmacies dans les prochains jours. Prenez bien soin de vous et des autres.







à l'eau et au savon

par les élastiques

Passer les élastiques derrière les oreilles



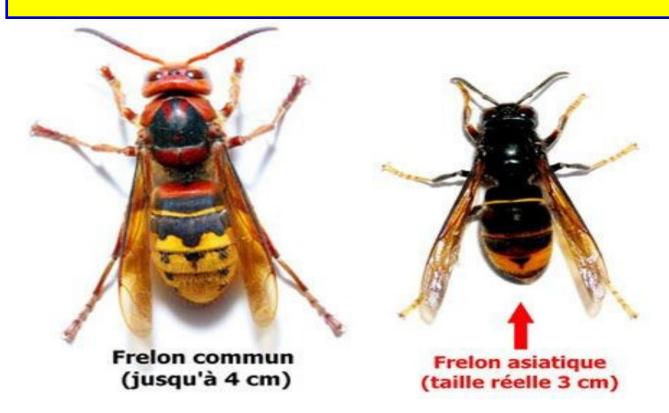


Ajuster le masque sur le haut du nez et en dessous

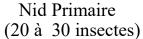
Pincer au niveau supérieur

Le masque est correctement posé

# Attention aux frelons asiatiques









Nid secondaire (2000 à 3000 insectes)

Comme vous avez pu le constater, notre département et plus particulièrement notre commune ont vu l'apparition de cet insecte. Il va falloir nous habituer à vivre avec et il serait illusoire de croire que nous pourrons nous en débarrasser.

Cette espèce (très agressive) représente un danger en cas d'attaques massives. Elle est classée espèce envahissante et classée danger sanitaire (Prédateur de l'abeille domestique).

### PLAN D'ACTION « FRELONS ASIATIQUES » 2020

### **I**mportant

En cas de nid sur votre propriété, il ne faut surtout pas essayer de l'éradiquer vousmême. Cela peut-être **extrêmement dangereux.** 

### Etape n° 1: mars à avril

Fondation de la colonie avec fabrication du nid primaire qui contient 20 à 30 individus.

Cette étape est la plus dangereuse pour les humains car le nid se trouve à moins de deux mètres de hauteur et est souvent proche des habitations et peut être confondu avec un nid de frelons européens.

## Il ne faut pas intervenir - prévenir la mairie

Il est inutile d'appeler les pompiers qui n'interviendront qu'après le déclenchement de la procédure définie dans le plan d'action.

Garder une distance d'au moins 15 mètres car les frelons qui se sentent menacés attaquent en masse.

### Etape n° 2: mai à mi-août

Croissance de la colonie avec fabrication du nid secondaire qui peut contenir 3000 individus et produit 13000 individus. Ce nid se trouve en général entre 10 et 15 mètres de haut dans un arbre.

## Il ne faut pas intervenir - prévenir la mairie

- Si le nid se trouve sur le domaine public avec risque avéré, sa destruction est prise en charge par les pompiers.
- Si le nid se trouve dans le domaine privé, la procédure de signalement est la même, mais c'est une entreprise spécialisée dans la destruction des nids qui interviendra. Le coût de l'intervention est d'environ 80 à 120 euros à la charge du propriétaire.

### Etape n° 3 : octobre à novembre

D'octobre à novembre, les femelles reproductrices quittent le nid (environ 500 individus). Le reste de la colonie n'est plus viable. Il n'est pas nécessaire de détruire les nids.

#### Etape n° 4: période hivernale

Période hivernale, les femelles reproductrices hivernent dans des endroits abrités et se rapprochent des bâtiments, le reste de la colonie meurt. C'est à cette période que les nids sont le plus visibles car les feuilles sont tombées mais ils ne présente plus aucun danger. **Les nids vides ne sont jamais réutilisés.** 

Pour plus d'information et connaître la liste des professionnels agrées, rendez-vous sur le site de la mairie : www.mairie-montonvillers.fr (Rubrique Info Utiles—Frelons) ou lors des permanences.